



Vietnam - Appel à candidature

Agrément à l'exportation de viandes bovines

Agrément des établissements en vue d'exporter des viandes bovines au Vietnam

Le Vietnam a importé entre 1000 et 3000 tonnes (7 millions de dollars) de viande bovine ces dernières années. À ce jour, des centaines d'entreprises étrangères possèdent la licence d'importation de viande au Vietnam. La concurrence sur le marché vietnamien dans ce secteur est de plus en plus âpre avec la présence de fournisseurs issus pour l'essentiel d'Inde, Australie et Etats-Unis. En recherche de diversification de ses fournisseurs, le Vietnam manifeste un intérêt pour l'offre française.

Après avoir mené un audit en France en **janvier 2015**, les autorités vietnamiennes ont levé l'embargo ESB qui pesait sur la filière bovine française depuis 2000. L'autorisation accordée à la France est limitée aux seules **viandes désossées de bovins de moins de 30 mois**. Les abats sont autorisés.

Il n'y a pas d'exigence sanitaire supplémentaire. Un modèle de certificat sanitaire a été négocié et sera bientôt sur Exp@don.

Toutefois, l'agrément spécifique de l'établissement pour l'exportation vers le VIETNAM est requis. La procédure d'agrément est en tous points identiques à celle des autres viandes, à savoir agrément délivré par les autorités vietnamiennes sur la base d'une inspection documentaire. Cet agrément est attribué sur la base d'une liste de produits : tout établissement disposant déjà d'un agrément pour d'autres espèces devra donc adresser une demande complémentaire pour pouvoir étendre la liste des produits déjà agréés.

Les dossiers peuvent d'ores et déjà être adressés à FranceAgriMer¹ (originaux par courrier), via la DD(CS)PP. Ils doivent être constitués de :

- l'acte d'engagement du candidat dûment signé (Annexe 1 - Modèle d'engagement du professionnel de la note de service DGAL/SDASEI/2014-393 du 20/05/2014) ; téléchargeable sous le BOAGRI (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/historique/> / ou sur le site internet de FranceAgriMer <http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Agrement-pour-l-exportation>
- le dossier de demande d'agrément bilingue (Annexe 3 de la circulaire 25 (FR-EN) 2015) téléchargeable sous Exp@don : *Agrément établissement / Exportations Pays Tiers Domaine Animal / Notice et formulaire d'agrément / choisir Vietnam* (consulter les 4 fichiers : fiche produit, check-list, mode opératoire et annexe 3) https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/docs/listEtab/Anex3_2015_ENFR.doc

Afin d'accélérer la procédure d'agrément et éviter les demandes de compléments de dossiers qui retardent une procédure déjà longue, il est rappelé la nécessité de veiller à adresser un dossier bilingue (français-anglais - annexes comprises), complet et largement étayé sur les parties de gestion du risque sanitaire).

Une **première liste** d'établissements candidats à l'exportation vers le Vietnam sera établie à partir des candidatures enregistrées dans SIGAL **jusqu'à la date du 03 juillet 2015**. Il est demandé aux entreprises candidates de transmettre leur dossier au plus vite à leur DD(Cs)PP. Les demandes postérieures seront envoyées aux autorités vietnamiennes à un rythme régulier non encore défini.

¹ FranceAgriMer - Unité d'Appui aux Exportateurs - 12 rue Henri Rol Tanguy - TSA 20002 - 93555 Montreuil cedex
<http://www.franceagrimer.fr/>